

CRÉATION DU STATUT DES PSYCHOLOGUES...?

ÇA PATINE !!!

Dans le cadre de la multilatérale dédiée à la création du statut ministériel des psychologues, l'administration a soumis aux organisations syndicales un nouveau projet de décret.

Malgré un projet de décret plus ou moins abouti en mai 2018, soutenu par la majorité des Organisations Syndicales avec notamment des engagements d'intégration de l'ensemble des psychologues de la PJJ et de l'AP, un nouveau texte vidé de sa substance, est de nouveau soumis aux représentants du personnel.

Ce projet de décret vient mettre fin aux engagements de l'administration, en matière de reconnaissance auprès des titulaires et des contractuels, psychologues de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Les revendications de FORCE OUVRIÈRE relatives à l'intégration des contractuels (actuellement en poste au sein du ministère sans concours préalable), à la reconnaissance de leur ancienneté, à la titularisation sur leur poste, à la revalorisation indemnitaire et à la prise en compte de l'ensemble des spécialités ont été REJETÉES !!!

Cet énième rebondissement met en exergue l'impuissance du Secrétariat Général et de surcroît du cabinet ministériel à faire valoir les positions du ministère de la Justice. L'arbitrage défavorable du premier Ministre est une parfaite illustration du mépris à l'égard des agents de ce ministère. **La logique économique demeure la priorité absolue en dépit des discours de posture pour une justice plus moderne.**

C'est donc un constat d'échec pour le Garde des Sceaux dont la personnalité n'aura pas suffi à peser sur les décisions de Matignon. La DGAFP a eu gain de cause au détriment des Psychologues qui devront se contenter d'un statut au rabais !

C'est également un constat d'échec pour les acteurs de justice, qui continuent encore une fois à être relégués en second plan, bien loin derrière les autres ministères.

C'est enfin un constat d'échec, pour le dialogue social sacrifié par une administration qui officialise le renoncement à la culture du compromis.

En décembre 2017, le Secrétariat Général avait déjà tenté de faire passer un statut ministériel des Psychologues au CTM. Devant, l'opposition de l'Union **FO Justice** et des autres organisations syndicales, le projet avait été abandonné pour être retravaillé laissant place à des échanges constructifs et laissant croire à un statut digne pour les Psychologues de l'AP et de la PJJ. Malheureusement, malgré notre refus et celui des autres Organisations, nous pouvons de nouveau craindre un passage en force au CTM pour imposer un nouveau « **statut PERDANT-PERDANT** » pour l'ensemble des psychologues de la PJJ et de l'AP.

L'UNION FO JUSTICE continuera le combat pour aboutir à un véritable statut ministériel pour l'ensemble des Psychologues du ministère de la Justice !!!

Fait à Draveil, le 9 Mars 2021

Les Représentants de l'Union **FO Justice**